

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 14 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé :

ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/64

Objet : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – TLPE - 2018

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2015-039 adoptée en séance du 20 Mai 2015 instituant la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure – TLPE – et les tarifs applicables au titre de l'année 2016.

Au vu de l'article L2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les tarifs maximaux de la TLPE, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de stabiliser ces tarifs pour l'année 2018 au niveau des années 2016 et 2017.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Envoyé en préfecture le 16/06/2017
Reçu en préfecture le 16/06/2017
Affiché le **16 JUIN 2017** 
ID : 031-213105612-20170616-D2017_64-DE

A l'unanimité, moins une abstention (M. Nicolas COSTES)
• D'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

- Transmis le 16 JUIN 2017
- Affiché le 16 JUIN 2017

le Maire et par délégation
le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

